

GÉRER LES SINISTRES INCENDIE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA032	4 jours - 28 h	Bases	Présentiel ou à distance	2585,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 19/05/2025 au 22/05/2025
- Du 29/09/2025 au 02/10/2025

OBJECTIFS

- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables en cas de sinistre
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'entreprise cliente
- Diligenter et suivre les expertises nécessaires à l'évaluation des dommages

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur alterne les apports techniques et méthodologiques pour permettre l'analyse du contrat incendie des risques d'entreprises et l'acquisition d'une méthodologie de règlement de sinistres.

Les participants réalisent des cas pratiques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Vérifier la validité du contrat et les garanties

1. Définition du sinistre

2. Validité du contrat

3. Prise en charge du sinistre dans le cadre des garanties : analyse des garanties et des exclusions

B. Vérifier les conditions de paiement de l'indemnité

1. Obligations de l'assuré à la suite du sinistre et sanctions pour non-respect

2. Situation des primes échues : la compensation

3. Vérification de la présence de créanciers

C. Évaluer le dommage et déterminer l'indemnité

1. Règlement de gré à gré

2. Règlement avec expertise

3. Évaluation des dommages

4. Détermination de l'indemnité

5. Cas particuliers : assurance pour compte et assurances cumulatives

D. Examiner les possibilités de recours

1. Qualité juridique des parties

2. Domaine de la responsabilité

3. Renonciation à recours

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**

- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques d'entreprises

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

2585,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:55